

Documentation

- ✓ Pas à pas de création d'un OM ponctuel : Ulysse > Les agents > Vie de l'agent > Frais de déplacement > Gestion des déplacements récurrents > pas à pas
- ✓ Liste des frais en création manuelle

Les différents types d'ordre de mission

1. Les OM saisis avant la mission

- OM Classique (OMCL) : pour un agent résidant en France métropolitaine (+ Corse) en mission occasionnelle (hors formation ou missions rentrant dans le cadre d'un OM permanent). Application du barème métropole.
- OM Formation continue (OMFC) : pour tout agent effectuant une mission de formation
- OM Urgent (OMUR) : identique à l'OM classique mais dont la date de départ de mission est proche. Eviter de l'utiliser
- OM Tournée Outre-Mer (OMTO) : pour un agent ayant sa résidence administrative ou familiale dans un DOM et effectuant une mission occasionnelle (hors formation ou missions rentrant dans le cadre d'un OM permanent) à l'intérieur de ce même DOM. Application du barème rattaché au DOM concerné.
- OM Tournée Etranger (OMTE) : pour un agent ayant sa résidence administrative ou familiale dans un pays étranger et effectuant une mission occasionnelle (hors formation ou missions rentrant dans le cadre d'un OM permanent) à l'intérieur de ce même pays. Application du barème rattaché au pays concerné.

2. Les OM saisis après la mission

- OM régularisation Classique (REC)
- OM régularisation Formation continue (REFC)
- OM régularisation Tournée Outre-Mer (RETOM)
- OM régularisation Tournée Etranger (RETE)

3. Les autres OM

- OM Permanent (OMP) : pour les agents effectuant des déplacements récurrents sur un périmètre géographique et une période ne pouvant excéder 365 jours
- OM Ponctuel (OMPO) : OM à utiliser pour les agents en mission dans le cadre de leur OM permanent. **Il peut être saisi avant ou après la mission.** Le circuit de validation de l'EF est raccourci (suppression de la validation du VH1).

Chorus Centre de Mission D2LUS (DGFIP-DEF-01 PIERRE)

Coût total prévisionnel de la mission 0.00 € Statut 1 - Création

Destination principale:

 Type de mission:

 Objet de la mission:

Départ le:

 Retour le:

 Commentaire:

Codes Projet / Formation:

 Axe ministériel 1:

 Activité:

Enveloppes de moyens: EV93 (ENVELOPPE MOYENS DG)

 Centre de coûts: CHORUS FIP0000075 (DRFIP PARIS)

 Domaine fonctionnel: 0156-98 (DEPENSES DE PE ...)

Lieu de départ:

 Lieu de retour:

 Axe ministériel 2:

 Date de création: 28/10/2014 10:08 DGFIP-DEF-01 PIERRE

Indemnités de mission:

 Dernière modification: 28/10/2014 10:08 DGFIP-DEF-01 (DGFIP-DEF-01 PIERRE)

Pièces jointes:

 Date d'intégration:

 Date de réception:

 Taille (Ko):

 Aucune donnée n'est disponible

AUTORISATION DE VEHICULE

 De service

 Personnel pour convenance personnelle

 Aucune

Véhicule:

 Barème:

N° de l'OM

Inclus les prestations et les frais prévisionnels

Pour les OM Ponctuels :
 - date de départ = date de la première mission effectuée sur la période
 - date d'arrivée = date de la dernière mission effectuée sur la période

Attention à choisir le bon type de mission. Un barème indemnitaire et un circuit de validation sont rattachés à chaque type d'OM

Case cochée par défaut, permet la génération automatique des frais de repas et de nuitées

Véhicule modifiable si plusieurs renseignés dans la fiche profil

Indique les champs obligatoires ou les onglets avec une anomalie bloquante

Chorus Ordre de Mission D21LUS (DGFIP-DEF-01 PIERRE)

Coût total prévisionnel de la mission 0.00 € Statut 1 - Création

Train pris en charge par le ministère

1

2

Code Libellé

Code Libellé

Avion
Carte d'abonnement
Afrètement
Avion pris en charge par le missionné
Bateau
Bateau pris en charge par le missionné
Prestation annexe / Divers
Fret
Hébergement
Location de véhicule
Location d'avion
Supplément transport
Train
Transport en commun
Train pris en charge par le ministère
Train pris en charge par le missionné
Taxi
Véhicule personnel convenance perso.
Demande de visa
Véhicule personnel besoin de service
Véhicule de service

Code * Libellé

A Avion
AB Carte d'abonnement
AFR Afrètement
AU Avion pris en charge par le missionné
BA Bateau
BU Bateau pris en charge par le missionné
D Prestation annexe / Divers
FRE Fret
H Hébergement
L Location de véhicule
LA Location d'avion
SUP Supplément transport
T Train
TC Transport en commun
TM Train pris en charge par le ministère
TU Train pris en charge par le missionné
TX Taxi
VC Véhicule personnel convenance perso.
VISA Demande de visa
VP Véhicule personnel besoin de service
V5 Véhicule de service

DEPART 21/10/2014 09:00 De PARIS (FRANCE GRANDES VILLES)

ARRIVEE 21/10/2014 11:00 A LYON (FRANCE GRANDES VILLES)

Créer le trajet Retour

POLITIQUE VOYAGE
Motif de dérogation
Objet de dérogation
Commentaire

Coût prévisionnel 0.00 EUR (EURO)

Classe

Dernière modification 28/10/2014 12:00

1

2

Code Libellé

Code Libellé

Avion
Carte d'abonnement
Afrètement
Avion pris en charge par le missionné
Bateau
Bateau pris en charge par le missionné
Prestation annexe / Divers
Fret
Hébergement
Location de véhicule
Location d'avion
Supplément transport
Train
Transport en commun
Train pris en charge par le ministère
Train pris en charge par le missionné
Taxi
Véhicule personnel convenance perso.
Demande de visa
Véhicule personnel besoin de service
Véhicule de service

Code * Libellé

A Avion
AB Carte d'abonnement
AFR Afrètement
AU Avion pris en charge par le missionné
BA Bateau
BU Bateau pris en charge par le missionné
D Prestation annexe / Divers
FRE Fret
H Hébergement
L Location de véhicule
LA Location d'avion
SUP Supplément transport
T Train
TC Transport en commun
TM Train pris en charge par le ministère
TU Train pris en charge par le missionné
TX Taxi
VC Véhicule personnel convenance perso.
VISA Demande de visa
VP Véhicule personnel besoin de service
V5 Véhicule de service

DEPART 21/10/2014 09:00 De PARIS (FRANCE GRANDES VILLES)

ARRIVEE 21/10/2014 11:00 A LYON (FRANCE GRANDES VILLES)

Créer le trajet Retour

POLITIQUE VOYAGE
Motif de dérogation
Objet de dérogation
Commentaire

Coût prévisionnel 0.00 EUR (EURO)

Classe

Dernière modification 28/10/2014 12:00

1

2

Code Libellé

Code Libellé

Avion
Carte d'abonnement
Afrètement
Avion pris en charge par le missionné
Bateau
Bateau pris en charge par le missionné
Prestation annexe / Divers
Fret
Hébergement
Location de véhicule
Location d'avion
Supplément transport
Train
Transport en commun
Train pris en charge par le ministère
Train pris en charge par le missionné
Taxi
Véhicule personnel convenance perso.
Demande de visa
Véhicule personnel besoin de service
Véhicule de service

Code * Libellé

A Avion
AB Carte d'abonnement
AFR Afrètement
AU Avion pris en charge par le missionné
BA Bateau
BU Bateau pris en charge par le missionné
D Prestation annexe / Divers
FRE Fret
H Hébergement
L Location de véhicule
LA Location d'avion
SUP Supplément transport
T Train
TC Transport en commun
TM Train pris en charge par le ministère
TU Train pris en charge par le missionné
TX Taxi
VC Véhicule personnel convenance perso.
VISA Demande de visa
VP Véhicule personnel besoin de service
V5 Véhicule de service

DEPART 21/10/2014 09:00 De PARIS (FRANCE GRANDES VILLES)

ARRIVEE 21/10/2014 11:00 A LYON (FRANCE GRANDES VILLES)

Créer le trajet Retour

POLITIQUE VOYAGE
Motif de dérogation
Objet de dérogation
Commentaire

Coût prévisionnel 0.00 EUR (EURO)

Classe

Dernière modification 28/10/2014 12:00

Pour créer une prestation

Attention :
une ligne
correspond à un
aller ou un retour.
Pour chaque
mission, il y a donc
2 lignes

Cliquer sur trajet retour pour saisir
directement le trajet retour

Ne pas utiliser les prestations suivantes car rattachées à un marché voyageiste :

- A - Avion
- AB - Carte d'abonnement
- BA - Bateau
- D - prestations annexes / Divers
- H - Hébergement
- L - Location de véhicule

- SUP- Supplément de transport
- T - Train
- Visa - Demande de visa

La saisie de cet onglet est facultative : si aucun repas
ou aucune nuitée ne doit être remboursé, il n'est pas
nécessaire de saisir des prestations

Général Prestations Saisie des étapes Frais prévisionnel Avances Historique

Etapes étranger ou Outre Mer Générer étapes

	Lieut	Days	Date arrivée	à	Date départ	à	Valorisation	Montant des in...	Dernière mod...
<input type="checkbox"/>	75056 (PARIS)	FRGV (FRANCE GRANDES VI...	21/10/2014	09:00	Avec indemnités	0.00	28/10/2014
<input type="checkbox"/>	69123 (LYON)	FRGV (FRANCE GRANDES VI...	21/10/2014	11:00	22/10/2014	17:00	Avec indemnités	120.75	28/10/2014
<input type="checkbox"/>	75056 (PARIS)	FRGV (FRANCE GRANDES VI...	22/10/2014	19:00	Avec indemnités	.00	28/10/2014

Cliquer sur Générer étapes

Le montant des frais de repas et nuitées est calculé

Déconnexion Menu Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer ?

Onglet le plus important : à chaque modification de l'onglet général et/ou prestations, il faut impérativement régénérer les étapes

Les étapes se calculent en fonction de la saisie des 2 onglets précédents

Pour créer un frais manuel

Date	Type de frais	Commentaire	Qté	Montant TTC	Montant
21/10/2014	INM Indemnité de nuitée Métropole	LYON(FRGV)/21/10/2014-22/10/2014	1	75.00 €	75.00 €
21/10/2014	IDM Indemnité de diner Métropole	LYON(FRGV)/21/10/2014-22/10/2014	1	15.25 €	15.25 €
21/10/2014	IRM Indemnité de déjeuner Métropole	LYON(FRGV)/21/10/2014-22/10/2014	2	30.50 €	30.50 €

Détail des frais automatiques

1

Code: Libellé:

✓ Rechercher X Effacer

Code	Libellé
ABO	Abonnement
AVI	Avion (payé par missionné)
BAT	Bateau (payé par missionné)
CAR	Carburant
CNE	Indemnité complémentaire nuitée Etranger
CNO	Indemnité complémentaire nuitée Outre Mer
CN1	Indemnité de nuitée Métropole Taux plein
CN2	Indemnité de nuitée Métropole 10 %
CN3	Indemnité de nuitée Métropole 20 %
CRE	Indemnité complémentaire repas Etranger
CRM	Ind. Compl. Repas Sans coll. Métropole
CRO	Indemnité complémentaire repas Outre Mer
DDD	Déduction dîner gratuit Outre Mer
DDE	Déduction dîner gratuit Etranger
DIV	Divers
DND	Déduction nuitée gratuite Outre Mer
DNG	Déduction nuitée Métropole
DNH	Déduction nuitée gratuite Etranger
DNR	Déduction au réel
DNT	Déduction -30% nuitée Métropole Form. Cont.
DRC	Déduction repas en collectivité Métropole
DRD	Déduction déjeuner gratuit Outre Mer
DRE	Déduction déjeuner gratuit Etranger
DRG	Déduction repas gratuit Métropole
DRM	Déduction Repas gratuit Sans coll. Métropole
ETC	Ecart pour taux de change

Détail des frais saisis 004

2

Date: 21/10/2014

Type de frais: DNG (DÉDUCTION NUITÉE MÉTROPO)

Ville: LYON (FRANCE GRANDES VILLES)

Nombre de nuités:

Montant à rembourser: 0.00 EUR

Commentaire:

Dernière modification 28/10/2014 12:52 DGFIP-DEF-01 (DGFIP-DEF-01 PIERRE)

Total des frais prévisionnels (3) 120.75 €

Supprimer

Détail des frais automatiques

Ajouter un Itinéraire

Pour saisir des Ikms

Indemnité N° 1 (0 Kilomètres)

Véhicule
AA-123-BB - CITROEN-DS4 (6 C) [v]

Barème kilométrique
Barème 1K standard [v]

Nb de km autorisés
0 Kilomètres

Commentaire

CALCUL DE DISTANCES

N°	Date	Trajet	km remboursé	Nb de trajets	Commentaire

Saisir les Ikms

Pour saisir des Ikms avec un autre véhicule (utilisation de 2 véhicules durant la période de la mission), il suffit de cliquer sur « Ajouter un 1km ». Une occurrence « Indemnité N°2 » va se créer sous la première, il suffit juste de changer le véhicule.

Attention : le nombre de kilomètres remboursés est multiplié par le nombre de trajets. Trois saisies sont donc possibles :

- saisir sur une ligne le nombre de kilomètres correspondant à l'aller/retour et dans ce cas mettre 1 au niveau du nombre de trajets
- saisir sur une ligne le nombre de kilomètres correspondant à l'aller et mettre 2 au niveau du nombre de trajets (le nombre de kilomètre sera multiplié par 2 pour générer l'aller/retour)
- saisir sur une ligne le nombre de kilomètres correspondant à l'aller et mettre 1 au niveau du nombre de trajets puis saisir sur une autre ligne le nombre de kilomètres correspondant au retour et mettre 1 au niveau du nombre de trajets